

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PRADONS

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 09

SÉANCE DU 13 AVRIL 2022

L'an deux-mil vingt-deux
Le treize du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes
Les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de monsieur RIEU Yves, maire.

Convocation
Du 08/04/2022
Affichage
le 08/04/2022

Présents : Johan DI MICHELE, Marie-Paule FIOR, Christophe GEORGES, Samuel LAURIOL, Valérie LESENS, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Christine SAGNAL, Benoît TAUPENAS.

Absente excusée : Yvette DARNOUX

Pouvoir : Yvette DARNOUX a donné pouvoir à Anne-Marie POUZACHE

Secrétaire de séance élu : Johan DI MICHELE

ORDRE DU JOUR :

- 1) Vote du budget primitif 2022
- 2) Demande de subvention de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- 3) Projet d'un aménagement d'un espace cinéraire
- 4) Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal
- 5) Questions diverses

DÉLIBÉRATION N° 2022-14 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

Le maire présente le projet du budget primitif de l'exercice 2022 de la commune qui se résume comme suit (les montants sont libellés en euros) :

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE PRADONS**

	RECETTES	B.P. 2022	DEPENSES	B.P. 2022
F O N C T I O N N E M E N T	Chap. 013 Atténuation de charges		Chap. 011 Charges à caractère général	176 723,00
	Chap. 70 Produits des services, du domaine	18 621,00	Chap. 012 Charges de personnel	80 018,00
	Chap. 73 Impôts et taxes	164 965,45	Chap. 014 Atténuation de produits	
	Chap. 74 Dotations, subventions et participations	98 451,00	Chap. 65 Autres charges de gestion courante	109 046,78
	Chap. 75 Autres produits de gestion courante	56 347,00	Chap. 66 Charges financières	8 056,34
	Chap. 76 Produits financiers		Chap.67 Charges exceptionnelles	
	Chap. 77 Produits exceptionnels		Chap. 022 Dépenses imprévues	
	Chap. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		Chap. 023 Virement à la section de d'investissement	225 389,69
C/002 Excédent de fonctionnement reporté	298 751,84	Chap. 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 902,48	
		C/002 Déficit de fonctionnement reporté		
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	637 136,29	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	637 136,29
I N V E S T I S S E M E N T	Chap. 10 Dotations, fonds div. et réserves	2 518,00	Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	82 669,29
	Chap. 13 Subventions	36 942,51	Chap. 20 Immobilisations incorporelles	10 000,00
	Chap. 021 Virement de la section de fonctionnement	225 389,69	Chap. 21 Immobilisations corporelles	236 420,38
	Chap. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		Chap. 020 Dépenses imprévues	20 000,00
	Chap. 041 Opérations patrimoniales	1 183,68	Chap. 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	Restes à réaliser	171 593,10	Chap. 041 Opérations patrimoniales	1 183,68
	C/001 Excédent d'investissement reporté	64 843,09	Restes à réaliser	152 196,72
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	502 470,07	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- VOTE le budget primitif de l'exercice 2022
- AUTORISE le maire à signer toute pièce administrative et comptable permettant l'exécution du budget.

Membres présents : 09 Votants : 10 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
 Après dépôt en préfecture
 Le 21/04/2022
 Publié ou notifié
 Le 16/05/2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-15 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Le maire fait lecture aux membres du conseil municipal du courrier reçu de la présidente de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes. La présidente explique que « la CMA contribue activement, depuis de nombreuses années, à l'orientation professionnelle vers les métiers de l'apprentissage en accompagnant jeunes et entreprises vers la réussite de leurs projets par différents accompagnements ». La CMA sollicite les communes pour une subvention de 125 euros par jeune résidant sur la commune et ayant été accompagnés dans leur projet.

Elle ajoute qu'un jeune pradonnais a bénéficié en 2021 d'un accompagnement. À ce titre, elle demande un soutien de 125 euros.

Le maire demande à l'assemblée de se prononcer pour l'octroi ou non de cette subvention.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE PRADONS

Après délibération, le conseil municipal,

Membres présents : 09 Votants : 09 Exprimés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1
(GEORGES Christophe)

- DECIDE de verser une subvention de cent-vingt-cinq (125 euros) à la chambre de métiers et de l'artisanat à condition que cette dernière communique au maire l'identité du jeune pradonnais bénéficiaire
- AUTORISE le maire à signer toute pièce comptable permettant l'exécution de cette décision.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le 22/04/2022
Publié ou notifié
Le 16/05/2022

Certifié conforme le 16/05/2022
Le maire,
Yves RIEU

